

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Nor AGRS2317554S

Décision du 25 Juillet 2023 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2022

Les prix retenus sont ceux des terres agricoles, parcelles ou exploitations entières, non bâties, et destinées à conserver, au moment de la transaction, leur vocation agricole.

Les prix figurant au tableau 1 s'appliquent aux terres libres de tout bail ou dont le bail est résilié dans l'acte de vente, d'une superficie supérieure ou égale à 70 ares.

Les prix figurant au tableau 2 s'appliquent aux terres louées totalement ou en partie, et d'une superficie supérieure ou égale à un seuil adapté aux particularités de chaque département, seuil inférieur à 70 ares.

La valeur dominante correspond au prix le plus souvent pratiqué tel qu'il a pu être constaté ou estimé. Les valeurs maximum ou minimum correspondent respectivement aux prix pratiqués pour les terres les plus chères et les moins chères, compte tenu des conditions locales du marché. Les prix de vente retenus s'entendent hors taxes et frais d'acte non compris.

Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2022 pour les terres agricoles d'au moins 70 ares, **libres à la vente en euros courants à l'hectare.**

TERRES LABOURABLES ET PRAIRIES NATURELLES			
	Dominante	Minimum (1)	Maximum (2)
BARROIS	4920	2310	10 000
ARGONNE	4920	2820	6500
WOEVRE, PAYS DE MONTMEDY	5420	2990	7430

TABLEAU 2

Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2022 pour **les terres agricoles louées en euros courants à l'hectare.**

TERRES LABOURABLES ET PRAIRIES NATURELLES			
	Dominante	Minimum (1)	Maximum (2)
BARROIS	4010	2740	6090
ARGONNE	4770	3000	6500
WOEVRE, PAYS DE MONTMEDY	4390	2970	6900

Source: Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr. Source : Groupe Safer-SSP.

(1) Minimum : 95 % des prix sont supérieurs à ce seuil ; seuil issu d'une moyenne triennale 2018-2020 au prix de 2019.

(2) Maximum : 5 % des prix sont supérieurs à ce seuil ; seuil issu d'une moyenne triennale 2018-2020 au prix de 2019.

Pour une information plus précise : <https://www.le-prix-des-terres.fr/carte/terre/Grand%20Est/Meuse/>